

Le Recensement Agricole 2020

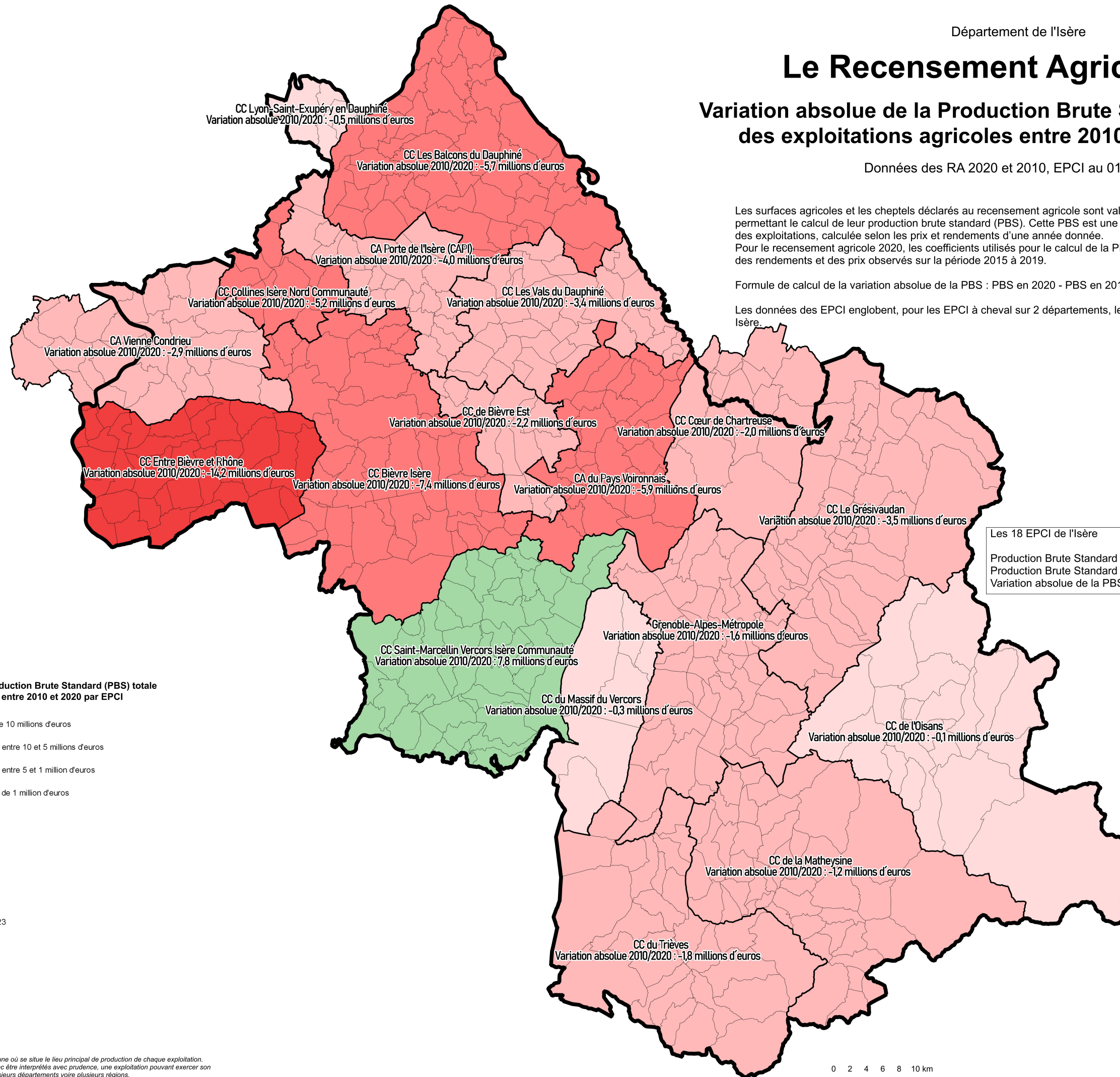
Variation absolue de la Production Brute Standard (PBS) totale des exploitations agricoles entre 2010 et 2020 par EPCI

Données des RA 2020 et 2010, EPCI au 01/01/2023

Les surfaces agricoles et les cheptels déclarés au recensement agricole sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de leur production brute standard (PBS). Cette PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée. Pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur la période 2015 à 2019.

Formule de calcul de la variation absolue de la PBS : $PBS_{2020} - PBS_{2010}$

Les données des EPCI englobent, pour les EPCI à cheval sur 2 départements, les données des communes hors Isère.



Les 18 EPCI de l'Isère
Production Brute Standard des exploitations en 2020 : 454 millions d'euros
Production Brute Standard des exploitations en 2010 : 508 millions d'euros
Variation absolue de la PBS entre 2010 et 2020 : -54,3 millions d'euros

Variation absolue de la Production Brute Standard (PBS) totale des exploitations agricoles entre 2010 et 2020 par EPCI

- Perte de PBS de plus de 10 millions d'euros
- Perte de PBS comprise entre 10 et 5 millions d'euros
- Perte de PBS comprise entre 5 et 1 million d'euros
- Perte de PBS de moins de 1 million d'euros
- Gain de PBS

- Département de l'Isère
- EPCI au 01/01/2023
- Commune au 01/01/2023

Les données sont localisées à la commune où se situe le lieu principal de production de chaque exploitation. Les chiffres d'une commune doivent donc être interprétés avec prudence, une exploitation pouvant exercer son activité sur plusieurs communes, ou plusieurs départements voire plusieurs régions.